

PROCES VERBAL

Présidence : David LAPPARTIENT.

Membres présents :

Patrice ROY, Henri LAFARGUE, Michel BERGEAT, Sylvain DUPLOYER, Pierre POUYET, Laurence LEBOUCHER, Eric JACOTE.

Membre absent excusé : Ludovic SYLVESTRE.

Invité : Christian ANTOUNE, Commissaire aux comptes (pour la partie financière).

Invités excusés : Marc MADIOT, Président de la LNC ; Armand MEGRET, Médecin fédéral national.

Assistent également à la réunion :

Olivier QUEGUINER, Directeur général ;
Jean-Jacques FRINOT, Chargé de missions auprès de la direction générale ;
Vivien LUBCZANSKI, Directeur des activités sportives ;
Magali DELLA SCHIAVA, Assistante du Président et du Directeur général ;
Christophe LAVERGNE, Directeur juridique ;
Vincent JACQUET, Directeur technique national ;
Patrick LAHM, Chargé de missions ressources humaines ;
Thierry BONVARLET, Directeur comptabilité et finances.

Personnel fédéral excusé : Maria GUERREIRO, Directrice comptabilité et finances.

La séance est ouverte à 9 h 00'

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

David LAPPARTIENT souhaite la bienvenue aux membres et leur présente ses vœux pour 2014. Il espère que cette nouvelle année sera marquée de nombreuses réussites pour la FFC. Pour cette première réunion dans les murs du vélodrome national, il renouvelle ses remerciements aux élus de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et rappelle l'importance de l'investissement de cette collectivité (38 M€) sur un total de 74 M€ HT. Il remercie particulièrement et chaleureusement MM. Robert CADALBERT (Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines), Yves MACHEBOEUF (Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines) et Michel LAUGIER (Maire de Montigny-le-Bretonneux).

II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 21 NOVEMBRE 2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES

1. Statistiques des licences

David LAPPARTIENT commente l'état comparatif des situations arrêtées aux 31 décembre 2013 et 2012. Il souligne un total de 44.853 licences « 2014 » délivrées à la date du 31 décembre 2013. Ce qui correspond à une augmentation de 18,67%. Il se réjouit de cette progression mais déclare également qu'il ne souhaite pas tirer de conclusions trop hâtives car les comparaisons effectuées au cours des prochains mois devraient donner des indications plus fiables. Il rappelle que l'objectif à atteindre est de maintenir un rythme de progression de l'ordre de 3% par an.

2. Transfert du siège fédéral de la FFC à Saint-Quentin-en-Yvelines

Le Président remercie Patrick LAHM et Jérôme SANSON pour le temps passé entre Noël 2013 et le 1^{er} janvier 2014, pour mener à bien les opérations de déménagement. Il souligne la volonté et la décision des élus de doter le nouveau siège fédéral de mobilier neuf et fonctionnel. Il affirme que le personnel et les membres élus de la FFC peuvent ainsi s'exprimer dans une ambiance qui respire le vélo. David LAPPARTIENT propose d'illustrer les murs des salles du siège fédéral par des photographies représentatives de toutes les générations de cyclistes qui ont forgé la légende de la FFC depuis 1881. A l'unanimité, il est décidé que Ludovic SYLVESTRE, Olivier QUEGUINER et Sylvie PASQUALIN devront travailler sur ce dossier.

Le Président déplore que le portail d'accès du parking réservé aux véhicules du personnel de la FFC soit trop étroit. Il est décidé qu'un courrier à la signature du Président sera adressé au Directeur général de « Vélopolis », afin de demander la réalisation des travaux nécessaires à l'élargissement de ce portail.

3. Signalétique du siège fédéral

David LAPPARTIENT souhaite qu'un logo très visible de la FFC soit installé à l'entrée extérieure du vélodrome et dans le hall d'accueil des locaux de la FFC.

4. Conférence de presse

Le Président rend compte du succès de la conférence de presse organisée dans l'enceinte du vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines, en présence des athlètes des équipes de France piste et BMX, le 19 décembre 2013.

5. Mouvements de personnels

David LAPPARTIENT mentionne les différents mouvements de personnels enregistrés récemment.

5.1. Arrivées

Vivien LUBCZANSKI, Directeur des activités sportives, en remplacement de Jean-Pierre GIBOURDEL.

Raphaëlle HORAIST, assistante du chargé de missions « ressources humaines ».

Gwenaëlle GODOY-PERVIS, assistante du Directeur technique national.

Emilien BAILLET, coordinateur « piste, cyclo-cross, cyclisme féminin » à la direction des activités sportives.

Le Président et le Bureau exécutif souhaitent la bienvenue au sein de la FFC à ces personnes.

5.2. Départs

Jean-Pierre GIBOURDEL, Directeur des activités sportives.

Marie-Christine BROCHARD, secrétaire à la Direction des « ressources humaines ».

Marc CHEVENEMENT, mécanicien au centre technique de Montry, qui a décidé de poursuivre sa carrière professionnelle au sein de l'équipe « IAM ».

Amel EDDERAZ, hôtesse d'accueil.

Michèle VADE, secrétaire à la Direction technique nationale.

Marie CHAPITEAU, secrétaire à la Direction des ressources humaines.

Mathilde ROUDIER, chargée de mission du développement « dames et jeunes » au sein de la Direction technique nationale, qui a démissionné pour occuper un poste d'agent d'Etat en Auvergne.

Anne-Sophie CALVEZ, assistante du médecin fédéral.

Le Président souhaite une bonne retraite à Jean-Pierre GIBOURDEL et Marie-Christine BROCHARD et bonne suite de carrières professionnelles pour les autres salariés.

5.3. Mouvements internes

Arnaud VETIER, précédemment en poste à la Direction comptable et financière (fournisseurs et notes de frais), est devenu assistant du médecin fédéral national.

Ingrid HOURDEAU, en congé de maternité.

Sylvain DHE, précédemment en poste au sein de la Direction des ressources humaines (employé pour les services généraux) est désormais affecté à la Direction des activités sportives sur un poste de technicien « logistique sportive ».

6. Dossiers « ressources humaines »

David LAPPARTIENT rend compte du dernier jugement relatif au contentieux entre la FFC et Isabelle CUBEAU, une de ses anciennes employées. Puis il demande à Patrick LAHM de rendre compte du dossier « prévoyance ». Celui-ci mentionne notamment la sortie du système « retraite par capitalisation ».

7. Inauguration du Centre national du cyclisme de Saint-Quentin-en-Yvelines

Le Président rappelle son souhait que le vélodrome soit rempli pour cette soirée inaugurale du jeudi 30 janvier 2014. Il attire l'attention des membres sur le fait que la date limite pour engager les licenciés cadets des comités régionaux, dans l'épreuve qui leur est réservée, est fixée au vendredi 10 janvier. Il annonce que Madame Valérie FOUNEYRON, Ministre des sports, sera présente. Il regrette l'absence du Président de la République et du premier ministre.

8. Projet d'équipe fédérale mixte professionnelle multidisciplinaire

David LAPPARTIENT fait part de l'état d'avancement de ce dossier.

9. Relations entre la FFC et l'AFLD (Agence française de lutte contre le dopage)

Le Président annonce qu'il doit rencontrer le Président de l'AFLD le jeudi 9 janvier 2014 au cours de l'après-midi, en compagnie du Directeur juridique de la FFC.

10. Attribution des championnats de France sur route 2014

David LAPPARTIENT rappelle que le contrat liant la FFC, la LNC, le Conseil régional de Poitou-Charentes et le Conseil général de la Vienne a été signé le 19 décembre 2013. A cette occasion, un point presse a été organisé à Poitiers.

11. Relations entre la FFC et l'UNCP (Union nationale des cyclistes professionnels)

Le Président fait part de la réunion organisée en décembre 2013 au siège fédéral, en présence de Vincent JACQUET. Il remercie Pascal CHANTEUR et les coureurs présents à cette réunion : Bryan COQUARD, Amaël MOINARD, Jérôme PINEAU et Jérémy ROY.

12. Assemblée générale annuelle de la LNC

David LAPPARTIENT rend compte de cette assemblée générale, à laquelle ont également assisté Pierre POUYET et Michel BERGEAT. Il déclare qu'à cette occasion, a notamment été évoqué un sujet préoccupant : l'évolution des frais d'organisations. Il annonce qu'une réunion, consacrée à ce thème, est programmée le jeudi 23 janvier 2014 au ministère de l'Intérieur, en présence des Présidents de la FFC, de la LNC, du ROCC (Rassemblement des organisateurs de courses cyclistes) et du Directeur juridique de la FFC.

13. Ordre du jour de la réunion du Conseil fédéral des 24 et 25 janvier 2014

Le Président fait part de son entretien téléphonique avec Gilles DA COSTA, Président du Conseil fédéral. Il présente le projet d'ordre du jour de cette séance des 24 et 25 janvier 2014 et commente les différents points programmés. Voir ce document en annexe 1.

14. Création d'une communauté de deux comités régionaux

David LAPPARTIENT annonce l'intention des Présidents des comités régionaux de Franche-Comté et de Bourgogne de créer une entité commune, sur la base d'une association régie par la loi de 1901. Il précise que les deux comités régionaux conserveraient néanmoins leurs personnalités juridiques respectives et que seules certaines compétences des comités régionaux seraient transférées à l'association à créer. Il affirme que cette initiative est intéressante et constituera vraisemblablement un exemple à suivre par d'autres comités régionaux.

IV. INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Résultats des équipes de France

Vincent JACQUET présente les résultats récents des sélections nationales.

1.1. Cyclo-cross

Le Directeur technique mentionne la victoire de Francis MOUREY lors de la manche de Coupe du monde disputée le 22 décembre 2013 à Namur (Belgique) et sa 4^e place à Rome (Italie) le 5 janvier 2014. Il souligne également les bons résultats enregistrés par Pauline FERRAND-PREVOT, 5^e à Namur et 4^e à Rome.

1.2. Piste

Vincent JACQUET salue, comme il se doit, les récents records du monde réalisés par François PERVIS : 56" 303/1000^e pour le kilomètre départ arrêté, réalisé sur la piste d'Aguascalientes au Mexique (précédent record détenu par Arnaud TOURNANT en 58" 875/1000) et 9" 347/1000 pour les 200 mètres lancés, réalisés sur la même piste (précédent record détenu par Kevin SIREAU en 9" 572/1000).

Il regrette la disqualification des équipes de vitesse et souligne les résultats encourageants obtenus en omnium avec Thomas BOUDAT et Laurie BERTHON. Puis il mentionne l'arrivée des athlètes (depuis le lundi 6 janvier 2014) au sein du Centre national du cyclisme à Saint-Quentin-en-Yvelines. Il se réjouit que les athlètes puissent s'entraîner dans les meilleures conditions sportives possibles. Il mentionne également la qualité de leur hébergement et de la restauration. Il fait part des arrivées des cadres d'Etat Hermann TERRYN et Samuel ROUYER au sein de la structure piste.

2. Activités des différentes disciplines

Le Directeur technique annonce l'arrivée des athlètes féminines pour un premier stage de préparation à Saint-Quentin-en-Yvelines à partir du 13 janvier 2014. Il fait également part d'un prochain stage de BMX organisé sur le site de Saint-Quentin-en-Yvelines.

3. Fonctionnement de la Direction technique nationale

Vincent JACQUET annonce l'arrivée de Gwenaëlle GODOY-PERVIS au sein de la structure administrative de la Direction technique nationale, en remplacement de Michèle VADE, et communique ses fonctions : liens directs avec les équipes de France pour l'hébergement et la restauration des athlètes et de l'encadrement, liens directs avec l'ensemble des actions territoriales, assistantat du Directeur technique national et de son adjoint. Il explique que Céline HUTSEBAUT est chargée du suivi du dispositif « filières du haut niveau », du PES (Parcours d'excellence sportive), des pôles d'excellence territoriaux, de l'assistantat du manager général du haut niveau.

Il rappelle qu'il a lancé un appel à candidatures internes pour les postes de manager général du haut niveau et de manager des formations, de même que pour le poste d'entraîneur national « équipes de France juniors sur route ». Il fait part de quatre retours de candidatures

pour le poste de manager général du haut niveau et de nombreux retours pour celui d'entraîneur national « équipes de France juniors sur route ». Il précise que les entretiens de recrutement auront lieu le mercredi 15 janvier 2014 et qu'il espère que les postes seront pourvus au 1^{er} février 2014.

Il annonce ensuite que pour le poste libéré par Mathilde ROUDIER, il souhaite le dédier aux outils de pilotage de la DTN (éléments financiers et administratifs, planification et anticipation logistique des grands événements internationaux).

Il évoque aussi un projet de partenariat avec un grand groupe national, déjà investi dans le sport cycliste, au sujet du para-cyclisme. Celui-ci pourrait se concrétiser par la réalisation d'actions reposant sur trois axes principaux :

- la formation des éducateurs sportifs à l'accueil des personnes handicapées dans nos clubs ;
- organisation de stages des équipes de France en commun (valides et handicapés) ;
- achats de matériels adaptés.

Cette proposition de partenariat porte sur une période de 3 ans (jusqu'en 2016).

Le Directeur technique national rend ensuite compte de l'état d'avancement du dossier « taxes d'apprentissage » et informe les membres des démarches entreprises.

Après quoi, il interroge le Président et les membres : « *N'a-t-on intérêt, afin de développer le cyclisme féminin, à l'intégrer au sein de toutes les actions et autres commissions. Laurence LEBOUCHER doit conserver le leadership de ces actions relatives au cyclisme féminin. Je suggère que le rôle de coordinateur soit occupé par un cadre technique de la DTN.* »

Après les interventions de Laurence LEBOUCHER, David LAPPARTIENT et Michel BERGEAT, le Bureau exécutif décide, à l'unanimité, de donner son accord pour travailler dans le sens préconisé par le DTN, en coordination avec Laurence LEBOUCHER et Vivien LUBCZANSKI.

Enfin, Vincent JACQUET évoque le travail d'actualisation des adresses électroniques des athlètes de haut niveau, dans le but de pouvoir réaliser un appel à candidatures pour la composition et la constitution de la commission des athlètes de haut niveau.

V. SITUATION FINANCIERE

Le Président rend compte de la réunion de la commission des finances, tenue le mercredi 8 janvier 2014. Il précise que les contraintes découlant du déménagement du siège fédéral font que les opérations de clôture des comptes ne sont pas totalement abouties. Après quoi, il propose que le Bureau exécutif puisse approuver les comptes par un vote électronique, à partir de documents qui seront adressés aux membres le lundi 13 janvier 2014. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Après avoir annoncé que le résultat financier du dernier exercice sera légèrement positif, David LAPPARTIENT invite M. Christian ANTOUNE, commissaire aux comptes, à présenter l'état d'avancement de ses travaux de vérifications. Celui-ci rappelle le cadre très normé de son intervention. Puis, il exprime son souhait de disposer des comptes définitifs pour le vendredi 10 janvier 2014. Il explique que les contrôles ont essentiellement porté sur les stocks, les comptes fournisseurs, les provisions.

VI. PROJET DE BUDGET 2014

Le Président expose les particularités qu'il a été nécessaire d'intégrer pour la construction de ce projet de budget. Il annonce que les ressources de bases ont été volontairement évaluées sur le principe de prudence. Il déclare que les moyens dédiés aux activités sportives (particulièrement la piste) et au développement ont été augmentés. Il souligne les conditions de négociations des quotes-parts respectives de la LNC et d'ASO, relatives à leur contribution au paiement des coûts d'assurance. Il précise qu'un protocole a été, à ce sujet,

défini pour les quatre années à venir. Il évoque également les charges exceptionnelles liées au transfert des locaux administratifs de Rosny-sous-Bois à Saint-Quentin-en-Yvelines. Le Trésorier Général mentionne le bon travail de préparation effectué par la Direction des finances et la Direction technique nationale.

David LAPPARTIENT effectue ensuite une présentation détaillée des investissements déjà réalisés ou programmés pour l'exercice 2014, pour un total d'environ 1 M€.

Après quoi, Eric JACOTE affirme : « *Certains gros organisateurs devraient payer le juste prix dans le cadre des manifestations qu'ils mettent sur pieds.* » Le Président lui apporte des éléments de réponse et lui fait part de la stratégie qu'il entend développer par rapport à ce dossier.

VII. PARTENARIATS COMMERCIAUX ET MARKETING

Le Président invite le Directeur général à effectuer une présentation des différents contrats de partenariat. Celui-ci détaille les contrats confirmés en fin d'année 2013 et ceux en cours de négociation au début de l'année 2014.

Vincent JACQUET informe les membres de ses négociations avec les dirigeants de la société « Mavic ».

Olivier QUEGUINER communique ensuite des informations relatives aux démarches de prospection entreprises par l'agence « Sportfive », dans le cadre de son contrat de recherche de partenaires pour la constitution de l'équipe professionnelle fédérale mixte pluridisciplinaire.

Ce point est conclu par la diffusion d'une courte vidéo sur le Centre national du cyclisme, montée à partir d'enregistrements réalisés lors de la journée presse du 19 décembre 2013.

VIII. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS

1. Commission piste

David LAPPARTIENT présente les propositions de la commission.

1.1. Coupe de France

Le Président explique la finalité du projet de création d'une Coupe de France sur piste, qui alliera des épreuves inscrites au calendrier UCI, avec un classement général à l'issue de ces épreuves et en parallèle, des épreuves pour les jeunes mais sans classement général individuel. Il est envisagé d'établir un classement par clubs et comités départementaux, à l'issue de chaque manche, qui déterminera l'accès à une finale nationale. Par contre, la participation à cette finale sera ouverte à des sélections régionales.

Après quoi, le Bureau exécutif entérine les grandes lignes du projet, qui devra être finalisé ultérieurement.

1.2. Poursuite par équipes dames

La commission propose que le règlement de la poursuite par équipes « élites dames » (en France) soit calqué sur la réglementation internationale, soit 4 kilomètres avec 4 participantes par équipes, pour la saison 2016. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La commission propose, qu'à partir de 2014, la poursuite par équipes dames soit présente seulement aux championnats de France sur piste élite, avec toutefois une épreuve ouverte aux « juniors dames » pour permettre la participation d'un plus grand nombre à ce championnat. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1.3. Vitesse par équipes dames

La commission propose, qu'à partir de 2014, la vitesse par équipes dames soit présente uniquement aux championnats de France sur piste de l'avenir et soit ouverte aux minimes, cadettes et juniors dames, avec au minimum, une minime ou cadette au départ, qui devra obligatoirement effectuer le premier tour. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1.4. Vitesse individuelle

La commission propose que dans les épreuves de vitesse individuelle du championnat de France, les 18 premiers soient classés, au lieu des 10 ou 12 premiers comme c'est le cas actuellement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Commission du BMX

Sylvain DUPLOYER présente les propositions de la commission

2.1. Labellisation des structures

Le Président de la commission présente les propositions de la commission

2.1.1. Division nationale 1

La commission propose de valider les dossiers des structures suivantes : « Lempdes BMX Auvergne », « Saint-Brieuc BMX Côtes d'Armor » (Bretagne), « Saint-Etienne BMX GT » (Rhône-Alpes), « Entente DN1 Pays de la Loire ». Le Bureau exécutif attribue le label « Division nationale 1 » à ces structures, au titre de l'année 2014.

2.1.2. Division nationale 2

La commission propose de valider les dossiers des structures suivantes : « Bi Club Chapellois » (Centre), « BMX Besançon Doubs » (Franche-Comté), « Entente DN BMX Côte d'Or » (Bourgogne). Le Bureau exécutif attribue le label « Division nationale 2 » à ces structures, au titre de l'année 2014.

2.2. Arbitres de clubs

Sylvain DUPLOYER attire l'attention des membres sur une proposition formulée par la commission du corps arbitral ainsi formulée : Les instances fédérales ont décidé que chaque club devrait disposer d'au minimum un arbitre. Pour le BMX, compte tenu du nombre d'arbitres indispensables pour occuper les différents postes d'encadrement d'une compétition, c'est d'un minimum de trois arbitres que devront disposer chaque club. »

Sur proposition de son Président, le Bureau exécutif décide, à l'unanimité, d'imposer également un minimum d'un arbitre pour les clubs de BMX.

2.3. Championnats d'Europe 2015

Sylvain DUPLOYER annonce que la commission souhaite lancer un appel à candidatures pour une organisation en France.

2.4. Plan national de développement du BMX

Sylvain DUPLOYER déclare avoir reçu 18 dossiers de candidatures pour l'année 2014. Il précise que le jury de sélection se réunira à la fin du mois de janvier 2014 et proposera une sélection de 7 dossiers, lors de la prochaine séance du Bureau exécutif, programmée le jeudi 6 février 2014.

3. Commission du VTT

Eric JACOTE présente les propositions de la commission.

3.1. Règlement relatif à la labellisation des teams de division nationale pour 2015

La commission propose d'ajouter les précisions suivantes : « Un team de division nationale représentant un comité départemental ou régional ne peut intégrer des coureurs appartenant à un club labellisé en qualité de team de division nationale. » Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3.2. Règlement relatif à la labellisation des teams de marque pour 2015

La commission propose de remplacer « Inscrit sur la liste élite DTN » par « Inscrit sur la liste élite DTN ou figurant sur l'une des listes ministérielles haut-niveau. » Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3.3. Règles d'affectation des arbitres VTT pour une application en 2015

La commission propose les modifications suivantes pour les épreuves suivantes :

Championnat du monde marathon : 2 arbitres adjoints FFC ;

UCI marathon séries : 1 juge de départ FFC ;

Championnat de France masters XCO (uniquement si épreuve séparée) : 1 arbitre régional ;

Championnat de France masters DHI (uniquement si épreuve séparée) : 1 secrétaire FFC et 1 juge de départ FFC ;

Epreuves d'une journée DHI et Coupe de France enduro : 1 juge de départ FFC ;

Championnat de France des sapeurs-pompiers : 3 arbitres régionaux.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

4. Commission du cyclisme au féminin

Le Président présente les propositions de la commission.

4.1. Labellisation des structures de division nationale

La commission propose de valider les dossiers des structures suivantes : « Les Bleus de France », « CSM Puteaux », « CSM Villeneuve la Garenne » (Ile de France), « UC Bassin Houiller » (Lorraine), « Pays de la Loire », « Bretagne ». Le Bureau exécutif attribue le label « Division nationale dames » à ces structures, au titre de l'année 2014.

5. Commission route

Michel BERGEAT présente les propositions de la commission.

5.1. Propositions de changements de dates pour certaines épreuves des Coupes de France de divisions nationales 2014

5.1.2. Deuxième manche de la Coupe de France de division nationale 1

A la demande de l'organisateur et en raison des élections municipales organisées le 23 mars 2014, la commission propose d'avancer la date du Grand prix de Buxerolles au 16 mars 2014. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5.1.3. Deuxième manche de la Coupe de France de division nationale 3

A la demande de l'organisateur et en raison des élections européennes organisées le 25 mai 2014, la commission propose d'avancer la date du Tour de la Communauté de communes du Pays Naborien au 1^{er} juin 2014. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2. Challenge juniors 2014

Du fait que le challenge « juniors » est une épreuve réservée aux sélections régionales, la commission propose de supprimer la participation en sélection départementale, contraire au principe d'équité entre tous les comités régionaux. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5.3. Coupe de France Look de division nationale 1 2014

Pour les Boucles de la Marne, cinquième manche disputée le 31 mai sous la forme d'une épreuve contre la montre par équipes, la commission propose l'attribution de points suivante aux 22 premières équipes : 180, 140, 120, 110, 104, 98, 92, 86, 80, 74, 68, 62, 56, 50, 44, 40, 36, 32, 28, 24. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5.4. Championnats de France de l'Avenir 2014

Michel BERGEAT explique les motivations qui ont conduit la commission à proposer de nouvelles règles de qualifications pour les catégories juniors et espoirs. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité. Voir en annexe 2.

5.5. Qualifications pour les championnats de France sur route 2014

A la majorité, les propositions de la commission sont refusées par le Bureau exécutif (7 voix contre et 1 voix pour). Les modes de qualification demeurent donc inchangés.

5.6. Date d'ouverture de la saison routière et dérogations fédérales

Michel BERGEAT évoque le cas de « L'Essor basque », dont l'organisateur sollicite la FFC pour une inscription au calendrier régional. Il rappelle que les seules organisations autorisées à anticiper de quelques jours la date d'ouverture officielle sont celles ayant lieu dans les départements côtiers des comités possédant un littoral.

Pour sa part, David LAPPARTIENT déclare qu'aucune manche de division nationale ne devrait être programmée avant la date de l'ouverture officielle. Et il poursuit : « *Par ailleurs, une épreuve inscrite à un calendrier régional ne devrait pas pouvoir accueillir un quota de coureurs licenciés à l'extérieur de ce comité régional supérieur à définir. Il serait aussi souhaitable de tenir compte des particularités régionales.* »

Le Président de la commission propose que les courses régionales autorisées avant l'ouverture officielle ne puissent pas être ouvertes aux licenciés compris dans l'effectif d'une structure de division nationale, à l'exception de celles du comité régional organisateur. Le Bureau exécutif se prononce en faveur de cette dernière proposition et demande à Michel BERGEAT d'affiner sa formulation.

Le Président de la commission demande aux membres s'ils acceptent d'intégrer pour 2014, « L'Essor basque » au calendrier régional. A l'unanimité, le Bureau exécutif décide de rejeter cette demande.

IX. EPREUVES OFFICIELLES

1. Championnats de France de cyclo-cross 2015

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du comité d'organisation de Pontchâteau et, à l'unanimité, donne mandat à son Président pour l'autoriser à signer la convention à établir entre la FFC et la ville de Pontchâteau.

2. Coupe du monde de cyclo-cross 2014-2015

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du comité d'organisation de Roubaix (Nord Pas de Calais) pour une organisation le 18 janvier 2015.

3. Coupe du monde de VTT descente 2015

Le Bureau exécutif enregistre la candidature du site de Lourdes-Hautacam pour l'organisation d'une manche de Coupe du monde de descente en 2015.

4. Trophée de France des jeunes cyclistes 2014

A l'unanimité, le Bureau exécutif attribue l'organisation du Trophée de France des jeunes cyclistes 2014 à Montoire (Centre), pour une réalisation du 3 au 6 juillet.

5. Championnat de France de polo vélo 2014

A l'unanimité, le Bureau exécutif attribue l'organisation du championnat de France de polo vélo 2014 à Tilly-sur-Seulles (Normandie) pour une réalisation les 14 et 15 juin.

X. QUESTIONS DIVERSES

Le Président invite Henri LAFARGUE à présenter ses questions.

1. Organisations

Le Président de la commission « Informatique et nouvelles technologies de l'information » propose que la FFC et ses comités régionaux et départementaux puissent être organisateurs d'épreuves. David LAPPARTIENT fait remarquer que c'est déjà le cas. A l'unanimité, le Bureau exécutif donne son accord pour que le programme « Cicleweb » puisse être modifié en conséquence.

2. Surveillance médicale réglementaire

Henri LAFARGUE dresse le constat suivant :

- Les notifications officielles d'appartenance à une liste ministérielle sont envoyées en novembre aux licenciés.
- Les nouveaux inscrits sur ces listes doivent satisfaire aux exigences de la surveillance médicale réglementaire avant d'envoyer leur demande de licence aux comités régionaux.
- Souvent, à partir du mois de novembre, il est impossible d'obtenir un rendez-vous avant le 15 janvier.
- Ce délai de deux mois est une contrainte pour les licenciés qui souhaitent s'engager dans les épreuves de cyclocross et ou de piste qui se déroulent en janvier. Les personnes doivent téléphoner tous les jours en espérant un éventuel désistement pour obtenir un rendez-vous dans le délai demandé.

Compte tenu de cette situation, je propose que pour les nouveaux inscrits sur ces listes, la licence puisse être délivrée avec un certificat médical classique et que les contraintes de la

surveillance médicale réglementaire soient obligatoires après le 31 janvier et avant ouverture de la saison routière « amateur ».

David LAPPARTIENT attire l'attention des membres sur la nécessité de tenir compte des dispositions du règlement médical. Il propose que, pour la prochaine réunion du Bureau exécutif programmée le jeudi 6 février 2014, une note soit réalisée conjointement par Christophe LAVERGNE, Armant MEGRET, Vincent JACQUET et Henri LAFARGUE, de manière à ce que le Bureau exécutif puisse prendre une décision. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Règlement des mutations

Henri LAFARGUE affirme que le règlement des mutations doit être complété pour faciliter son interprétation sans ambiguïté. Il fait remarquer que les mutations gratuites pour déménagement et ou poursuite du cursus scolaire, notamment dans les sections sportives rattachées à un pôle posent problèmes. Il cite également le cas des clubs non affiliés au 1^{er} décembre générant une mutation gratuite. Il considère que de ce fait, le comité régional qui a investi est perdant, notamment pour les mutations inter-comités. Il propose donc de créer un groupe de travail présidé par le Secrétaire général. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 32'.
Prochaine réunion le jeudi 6 février 2014, à 9 h 00' au siège fédéral.**

Le Président

Le Secrétaire Général

David LAPPARTIENT

Patrice ROY

Plan d'actions

Points de l'ordre du jour	Personnes concernées	Actions et échéances
III. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES		
2. Transfert du siège fédéral de la FFC à Saint-Quentin-en-Yvelines	L. SYLVESTRE, O. QUEGUINER, S. PASQUALIN Directeur Général	Ecriture d'une fresque historique dans les nouveaux locaux. Adresser un courrier à la signature du Président au Directeur général de « Vélopolis », afin de demander la réalisation des travaux nécessaires à l'élargissement du portail d'accès au parking du personnel fédéral.
3. Signalétique du siège	Directeur Général	Installation d'un logo très visible de la FFC à

fédéral		l'entrée extérieure du vélodrome et dans le hall d'accueil des locaux de la FFC.
V. PROPOSITIONS DES COMMISSIONS		
5. Commission route 5.6. Participation aux épreuves régionales	Michel BERGEAT	Affiner la formulation définissant les règles de participation et notamment celles des licenciés des structures de divisions nationales.
X. QUESTIONS DIVERSES		
1. Organisations	Henri LAFARGUE	Faire modifier le programme « Cicleweb »
2. Surveillance médicale réglementaire	Christophe LAVERGNE	Rédaction d'une note synthétique permettant la prise de décision par le Bureau exécutif lors de sa séance du 6 février 2014.
3. Règlement des mutations	Secrétaire général	Créer un groupe de travail composé des Présidents de commissions concernées (route, VTT, jeunesse, dames), du Directeur des activités sportives, du Directeur juridique.

Plan des annexes

Annexe 1 : ordre du jour de la séance du Conseil fédéral des 24 et 25 janvier 2014 (page 12).

Annexe 2 : quotas pour les championnats de France de l'Avenir 2014 (pages 13 et 14).